

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Septembre 2017

**Présents** : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Gilles VIEULLES - Magali FLAGEL - Claudie TOMASEK - Régis ARTIS - Georges AT - Jacqueline CALASTRENG - Vincent MAHOUT - Anne-Marie ROBERT - Fabienne TAPPARO.

**Absents excusés (avec procuration)** : Valérie GRATIAS (procuration à Claudie TOMASEK) - Magaly JOING (procuration à Marc ASTRIC) - Joël OULIE (procuration à Gilles VIEULLES), Rose-Marie MELENDO (procuration à Nicolas FEDOU).

**Absents excusés (sans procuration)** : Néant.

**Absents non excusés** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Claudie TOMASEK.

\*\*\*    \*\*\*    \*\*\*

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

## 1/ DELIBERATION N°1 : Fourniture et maintenance d'un parc de photocopieurs : Attribution du marché.

Monsieur le Maire explique que le contrat concernant la fourniture et la maintenance d'imprimantes et de photocopieurs pour les services administratifs et les écoles de Villeneuve est arrivé à échéance et doit faire l'objet d'un marché.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Une consultation a été lancée et la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les offres reçues.

Après avoir procédé à l'analyse des offres réceptionnées, Monsieur le Maire propose de retenir la société SHARP pour un montant trimestriel de 898.05 €.

**Votants** : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 (dont 4 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 2/ DELIBERATION N°2 : Acquisition à l'ASL « Les Lauragaises » de parcelles situées le long de la RD813 moyennant l'euro symbolique en vue de la création d'un piétonnier.

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la sécurisation des abords de la RD 813 à l'entrée du village côté Villefranche, il conviendrait d'acquérir les parcelles longeant la RD 813 en vue de la réalisation d'un piétonnier desservant les habitations du chemin de la Carrerierasse et du chemin des Pyrénées.

Il propose au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées section B 1150 et B 1176 appartenant à l'ASL les Lauragaises.
- De donner pouvoir à Monsieur Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment tout acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente,

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 (dont 4 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 19H30.